



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Saint-Denis, le 22 juin 2016

La Fédération SUD-Rail fait valoir son droit d'opposition sur l'accord de branche ferroviaire et l'accord d'entreprise SNCF.

Après avoir consulté ses équipes syndicales, la Fédération SUD-Rail décide de faire valoir son droit d'opposition aux deux accords minoritaires signés par l'UNSA, la CFDT (*et la CFTC pour ce qui est de la convention collective*). Ces accords, dans une constante politique de réduction des droits du travail, sont clairement insuffisants et ne répondent pas aux revendications de nos adhérents et des grévistes.

Outre certaines dispositions régressives contenues dans la CCN, l'accord d'entreprise pour les 3 établissements publics industriels et commerciaux introduit un régime dérogatoire qui permettra à la direction de la SNCF de revoir, quand elle le souhaitera, au niveau où elle le souhaitera et autant de fois qu'elle le voudra, les dispositions de l'ensemble de l'organisation du travail ; en clair, elle ne donne pas les garanties nécessaires aux cheminots pour leur avenir !

La Fédération SUD-Rail appelle les fédérations qui ne se sont pas encore positionnées à faire usage de leur droit d'opposition ou à dénoncer ces textes qui vont livrer la branche ferroviaire au dumping social, et à exiger du gouvernement et du patronat ferroviaire une réouverture des négociations !